



Fédération Française  
de Spéléologie

*CIPS:*

*Commission Inter Fédérale de Plongée Souterraine*



## Compte-rendu de la réunion CIPS à Lyon du 23 mars 2012 :

**Présents :** Laurence TANGUILLE (présidente FFS), Jean Louis BLANCHARD (président de la FFESSM), Frédéric MARTIN (président de la commission plongée FFS), Jean-Pierre STEFANATO (président de la commission nationale FFESSM), Eric ALEXIS (directeur technique national FFS), Claude Martin (directeur technique national FFESSM), Philippe BRUNET (délégué CIPS FFS), Laurent Bron (délégué CIPS FFESSM).

### Ordre du Jour :

- 1 - Selon les termes de la convention interfédérale : désignation du secrétaire de la CIPS pour l'année 2012.
- 2 - Participation de la FFESSM aux secours en plongée souterraine. Les bases d'une convention interfédérale pour les secours en plongée souterraine.
- 3- Les EPI : présentation de ce qui est appliqué dans chaque fédération.
- 4 - Point sur les brevets à la FFESSM et cartes CMAS.
- 5 - Nouveau Code du Sport Plongée : conséquence de l'exclusion totale de la plongée souterraine sur nos pratiques et cursus de formation, particulièrement pour la mise en œuvre des mélanges.
- 6 - Explications sur le label « Ecole française de plongée souterraine » de la FFESSM.
- 7 - Sécurisation des sites : point sur l'avancée des travaux.
- 8 - Conventions d'accès aux sites. Point particulier sur Font Estramar (66) et la Doux de Coly (24).

- **Election du secrétaire de la commission et du secrétaire de séance :**

Sur le principe de l'alternance, Frédéric Martin est élu à l'unanimité pour l'année 2012.

- **Participation de la FFESSM aux secours en plongée souterraine. Les bases d'une convention interfédérale pour les secours en plongée souterraine :**

La CNPS FFESSM reconnaît le Spéléo Secours Français comme l'interlocuteur des autorités de secours de l'Etat français. Jean Pierre Stefanato redit la volonté de la CNPS FFESSM de s'associer au SSF, commission secours de la FFS en mettant à disposition des moyens humains et matériels répartis sur l'ensemble du territoire français dans l'idée d'une complémentarité d'expertise. La liste de moyens devant être communiquée depuis 2009, ne sera pas fournie car elle ne représente qu'une photographie à un moment donnée et ne peut de ce fait être un élément fiable.

Selon les membres de la CNPS FFESSM, la ressource de plongeurs de leur fédération n'est pas utilisée à 100% et ne participe pas aujourd'hui activement. La solution pour le suivi des volontaires serait de mettre en place 4 points d'entrées, maîtrisant de façon fiable la ressource. Ils auraient un rôle d'animateur afin de créer une dynamique interne et une structuration FFESSM en équipes constituées. Ce rôle pourrait être poursuivi lors d'une intervention en devenant une sorte de « TRSP FFESSM ».

La FFS rappelle que les moyens sont à la disposition des autorités, et agissent sur réquisition. La réquisition se fait sur recommandation du conseiller technique secours qui propose mais n'est pas



Fédération Française  
de Spéléologie

*CIPS:*

*Commission Inter Fédérale de Plongée Souterraine*



## Compte-rendu de la réunion CIPS à Lyon du 23 mars 2012 :

en capacité de décider l'intervention d'équipes. Le SSF ne souhaite pas l'utilisation des termes conseiller technique ou Technicien Référent en Spéléo Plongée (TRSP) qui conduirait à un risque de confusion. Les représentants de la FFS présents affirment que le SSF est en mesure de contacter tous les plongeurs de la FFESSM qu'ils estiment les plus adaptés aux besoins d'une intervention.

La CNPS FFESSM propose de prendre une part plus active dans l'organisation des exercices secours.

Laurence Tanguille met en avant que les engagements pris par la FFS ont été tenus : transmission du calendrier des stages secours, réalisation d'exercices en commun et alerte lors des interventions.

L'écriture d'une convention interfédérale globale est votée à l'unanimité. La participation aux secours sera un des chapitres.

- **Les EPI : présentation de ce qui est appliqué dans chaque fédération.**

Frédéric Martin présente ce qui est actuellement fait à l'EFPS concernant la gestion des EPI. Jean-Louis Blanchard rappelle le périmètre de la norme et l'exigence de l'appliquer strictement. De son côté, la CNPS suit l'entretien de son matériel avec un tableur mis à jour par les dépositaires.

La mise en oeuvre de l'application raisonnée des normes doit se poursuivre.

Le point 6 est abordé à ce moment du fait d'un impératif horaire obligeant Jean Louis Blanchard à quitter la séance avant son terme.

- **Explications sur le label « Ecole française de plongée souterraine » de la FFESSM.**

Jean Louis Blanchard s'étonne de ce point et ne souhaite pas s'y attarder l'acronyme EFPS ayant été déposé à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) le 24 avril 2006 par la FFESSM.

- **Point sur les brevets à la FFESSM et cartes CMAS.**

Les représentants de la FFS souhaiteraient connaître le nombre de brevets délivrés à ce jour. La réponse est apportée par Jean Pierre Stefanato : 200 qualifications ont été fournies pour moitié par équivalence. Ces qualifications se répartissent selon 100 brevets de premier niveau, 50 brevets de 2<sup>nd</sup> niveau et 50 de 3<sup>e</sup> niveau.

Cela a permis de structurer l'enseignement et de faire augmenter la demande de stages. Cette mesure est bien acceptée par les pratiquants mais aussi par les responsables de clubs à qui cela donne une référence.

Ce brevet se matérialise par une carte double face sur laquelle apparaît au verso l'équivalence CMAS. Jean Louis Blanchard Président de la CMAS Europe et membre du CT CMAS Monde précise qu'il n'y a pas de soucis sur l'existence de standards différents. Quand des fédérations disposent de standards préexistants, ceux-ci sont validés par le comité technique de la CMAS.



Fédération Française  
de Spéléologie

*CIPS:*

*Commission Inter Fédérale de Plongée Souterraine*



## Compte-rendu de la réunion CIPS à Lyon du 23 mars 2012 :

### **Nouveau Code du Sport Plongée : conséquence de l'exclusion totale de la plongée souterraine sur nos pratiques et cursus de formation, particulièrement pour la mise en œuvre des mélanges:**

L'ensemble des intervenants ayant œuvré sur ce dossier est remercié. La nécessité de garantir la sécurité de nos pratiquants est rappelée.

Jean Pierre Stefanato propose d'élaborer des règles de bonne conduite communes à nos 2 fédérations portant sur les aspects techniques de la pratique de la plongée à l'air et/ou aux mélanges, communes à nos 2 fédérations. La maquette devra être proposée pour la prochaine réunion de la CIPS.

Ce point est adopté par l'ensemble des participants.

- **Sécurisation des sites : point sur l'avancée des travaux :**

L'avancée des travaux est présentée conjointement par Jean Pierre Stefanato et Frédéric Martin. Les 22 panneaux 25 cm par 25 cm ont été fabriqués et en cours de répartition entre les fédérations. Un panneau a été installé depuis début mars dans une grande classique de la plongée souterraine, afin de vérifier sa résistance ainsi que celle du mode de fixation. Le retour actuel semble montrer une bonne acceptation par la communauté des plongeurs souterrains.

La FFESSM demande que la commission plongée de la FFS se positionne sur l'intérêt d'équiper en fil d'Ariane fixe des cavités majeures. Le point de l'entretien et de la responsabilité de celui qui pose cet équipement est discuté.

La FFS donnera sa réponse après consultation de sa commission plongée souterraine.

- **Conventions d'accès aux sites.**

Il est acté de transmettre à l'autre fédération, d'ici fin avril 2012, la liste des conventions signées unilatéralement.

Deux sources attirent l'attention : Font Estramar où la plongée est à nouveau autorisée sans pour autant qu'une convention ait été rédigée. Le blocage se situe au niveau de la municipalité.

Pour la doux de Coly (24) : les propriétaires depuis novembre 2010 ne répondent plus, à l'heure actuelle la mise à l'eau est fermée et des panneaux explicitent interdisent l'entrée.

- **Points divers :**

La prochaine réunion se tiendra à Marseille, la date précise reste à définir dans la période de janvier-février 2013.

La séance est levée à 17h00.